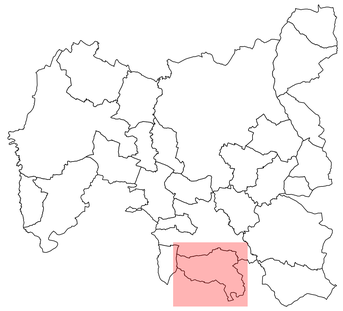


LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Beaucaire

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

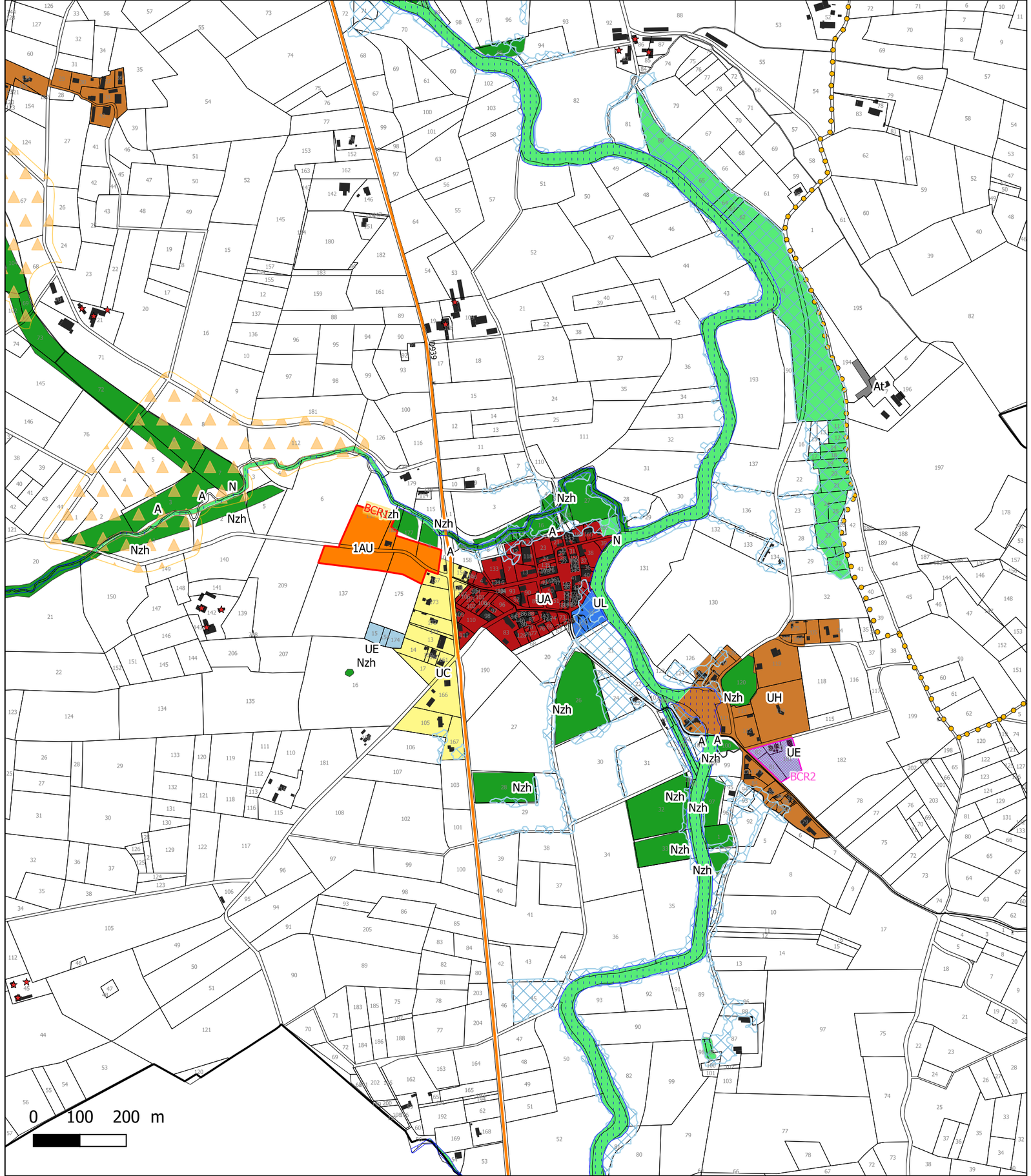
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:7 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Beaucaire



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

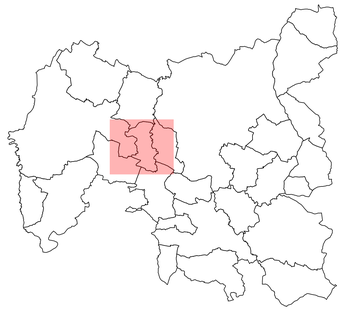
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Beaumont

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

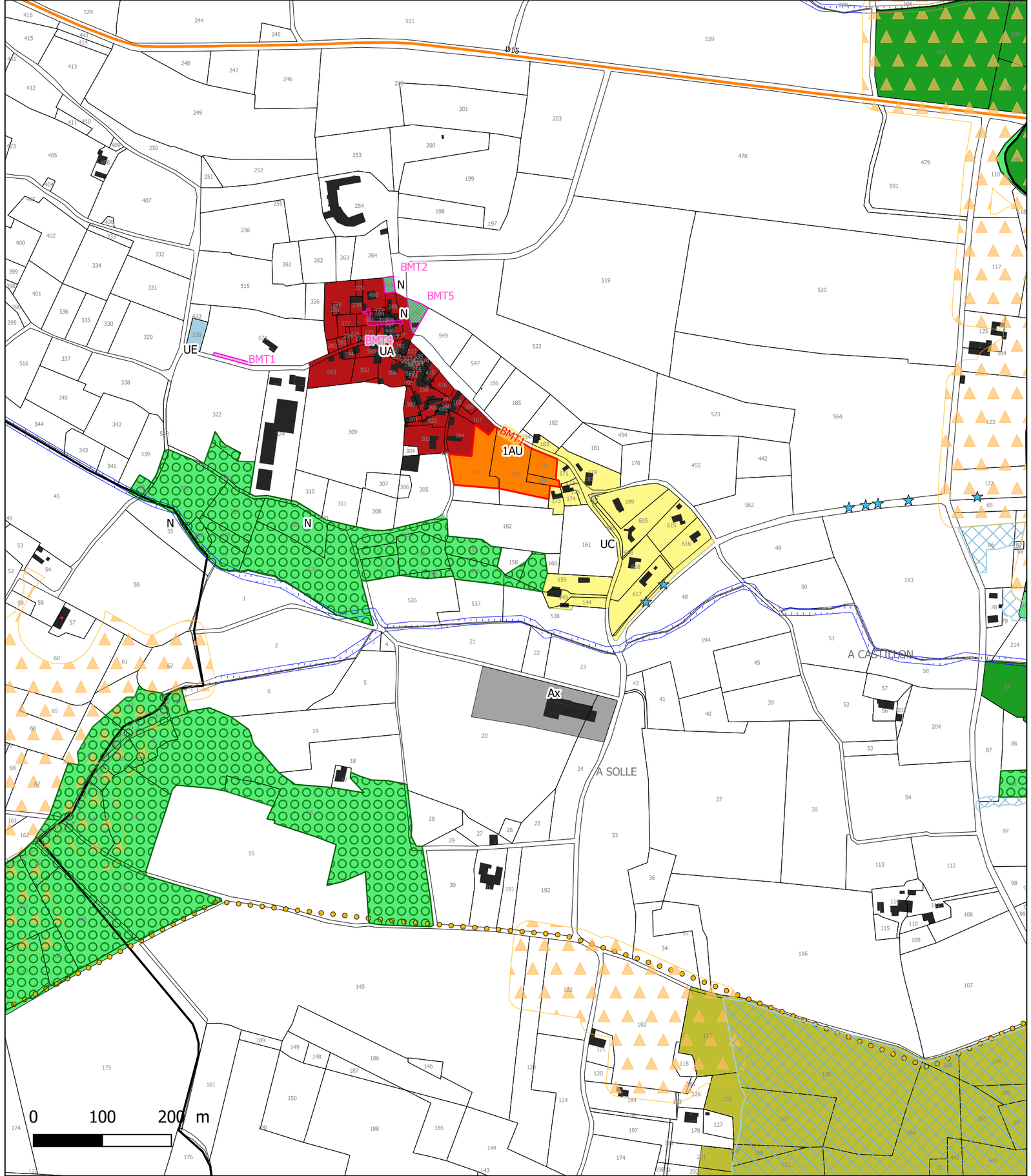
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Beaumont



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

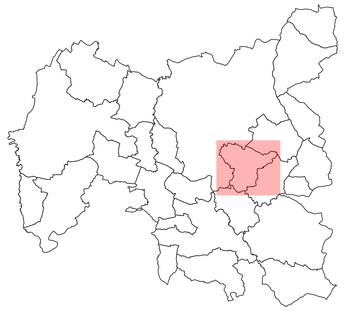
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Béraut

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

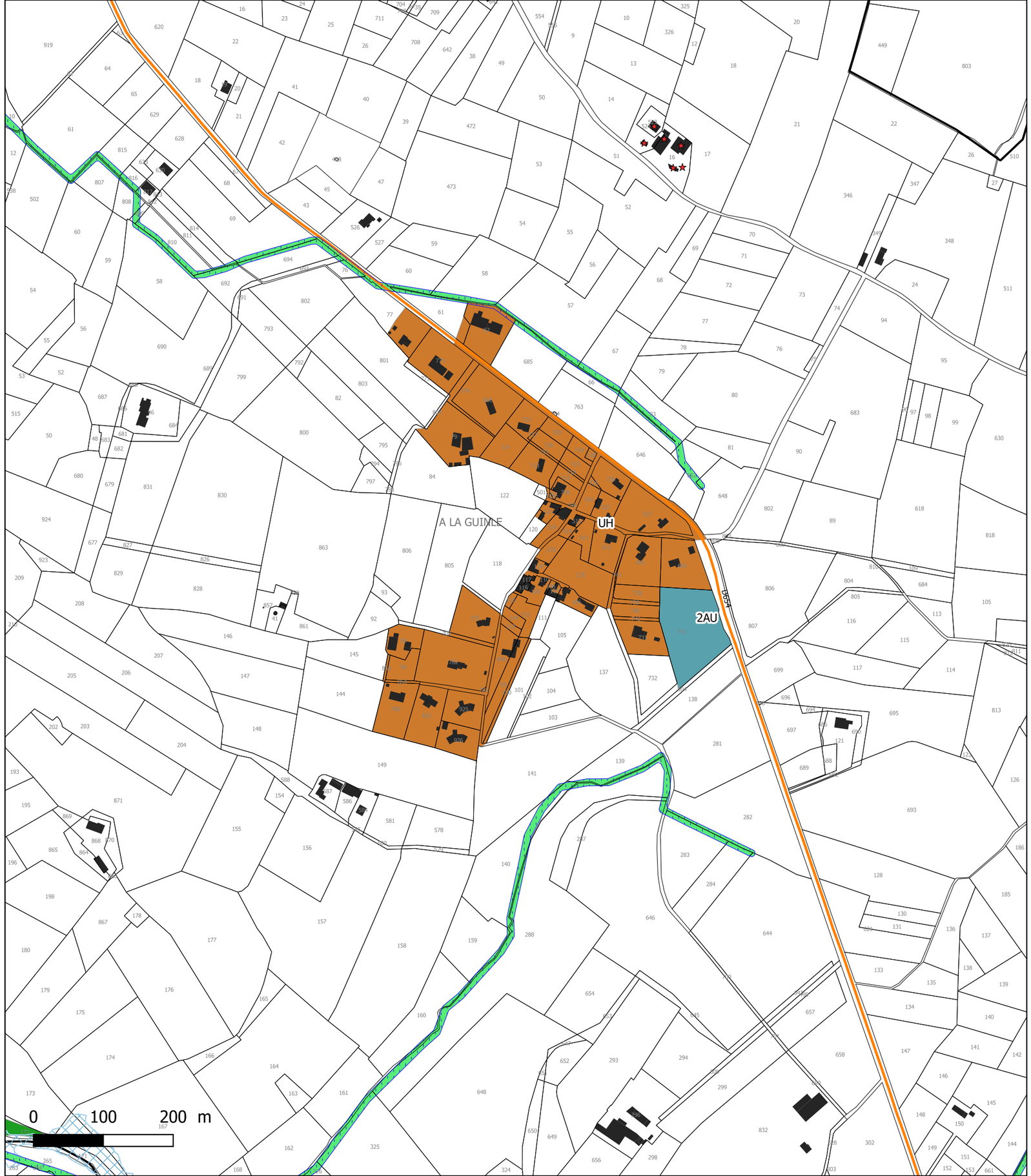
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFiP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Béraut



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

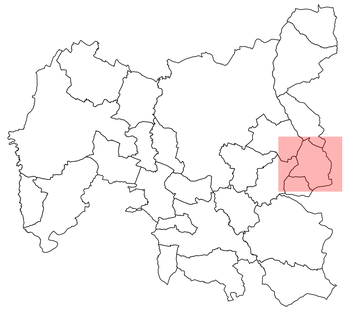
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Blaziert

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

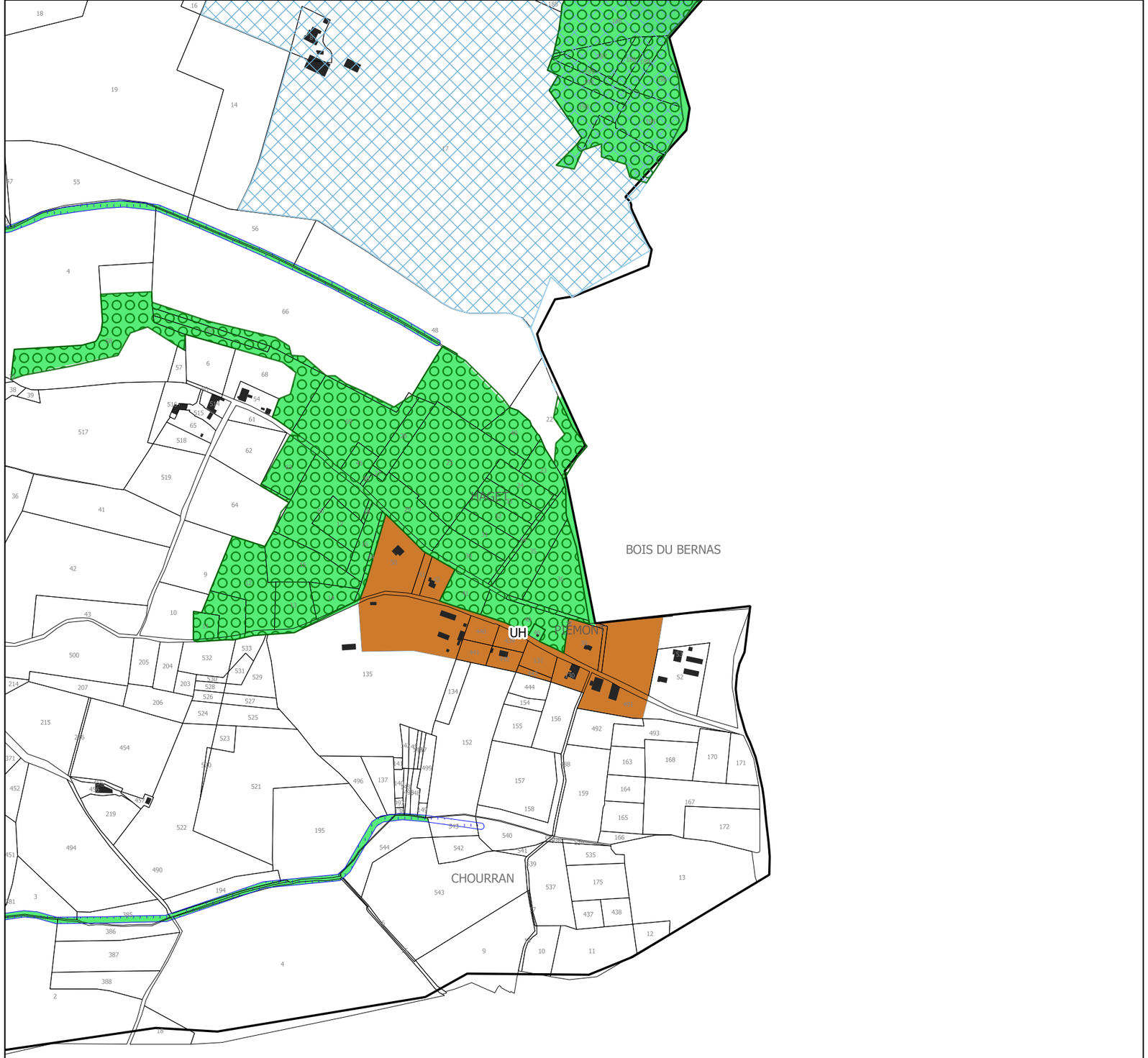
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Blaziert



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

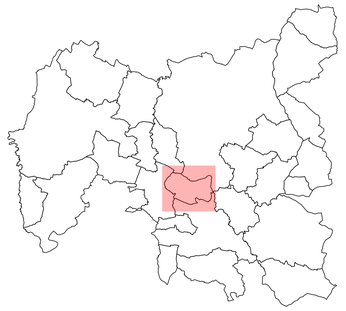
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Cassaigne

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

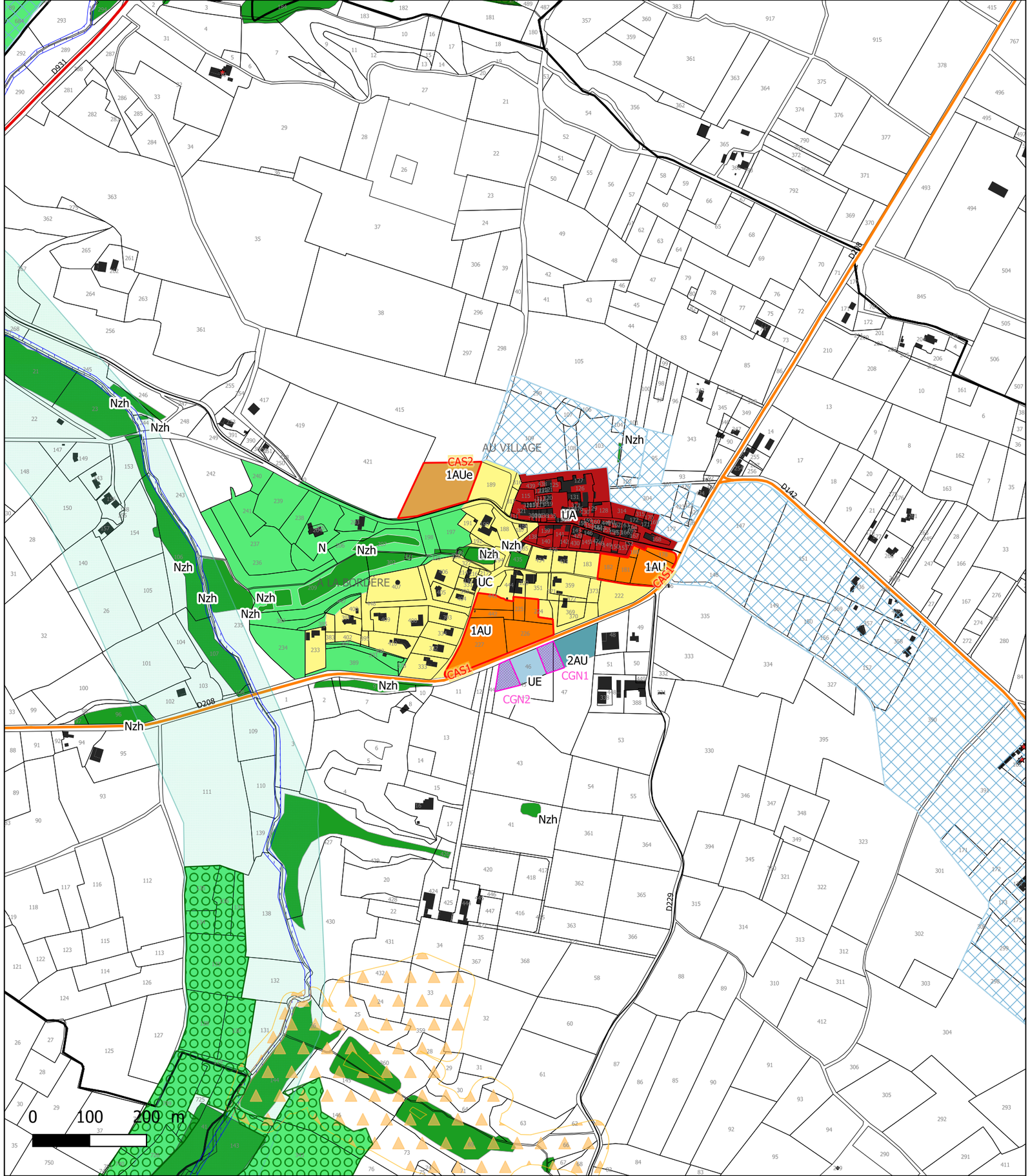
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:5 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Cassaigne



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

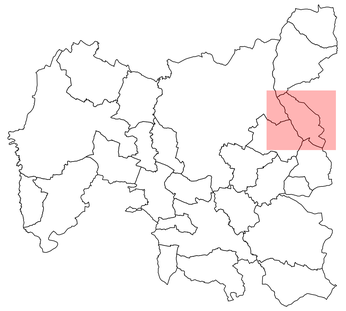
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Castelnau-sur-l'Auvignon

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

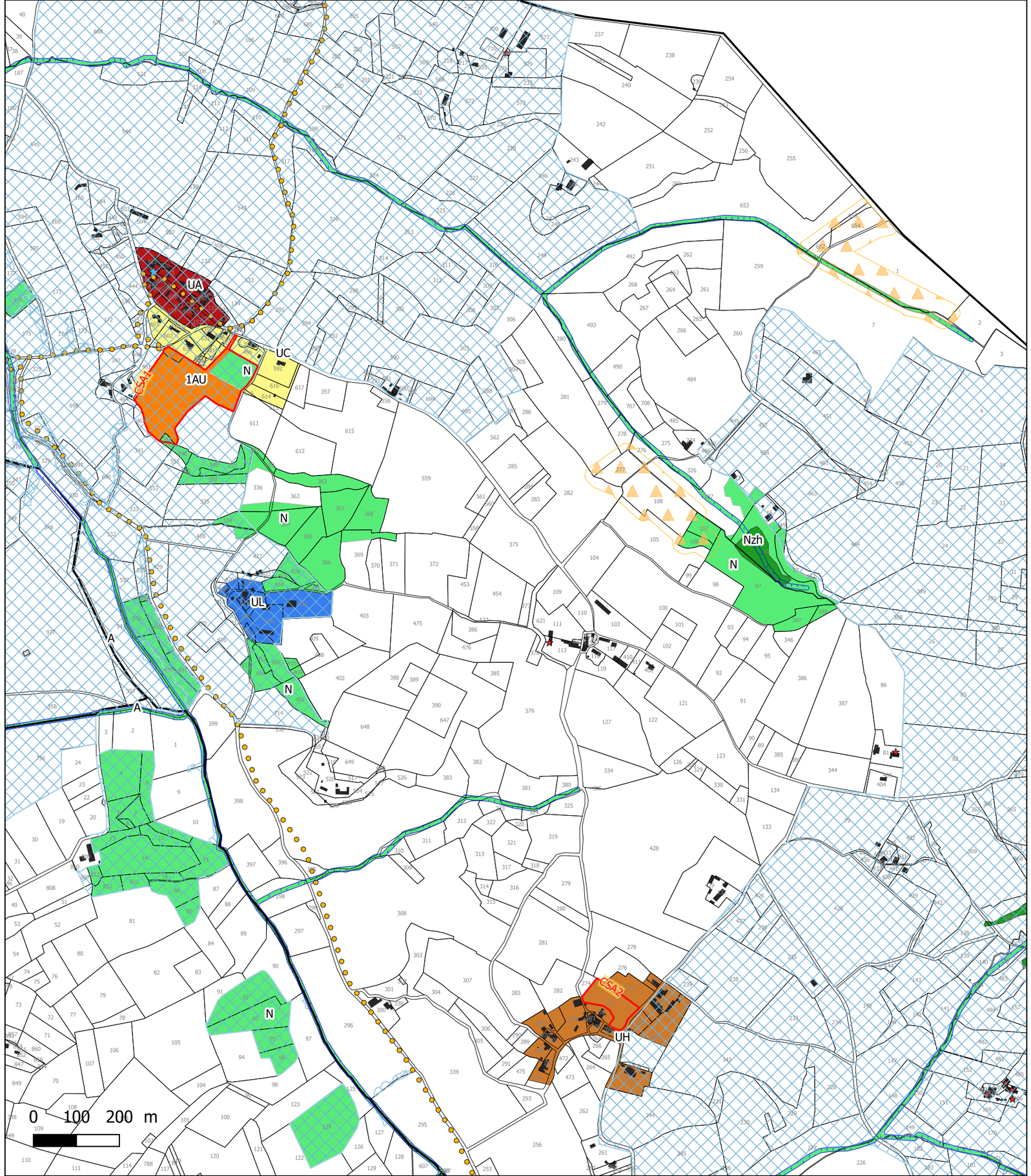
Echelle : 1:6 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Castelnau-sur-l'Auvignon

la Ténarèze communauté



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

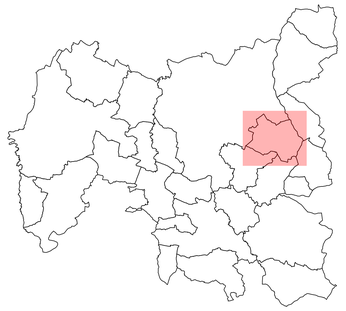
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1000 m

la Ténarèze communauté

Caussens

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 Juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Caussens

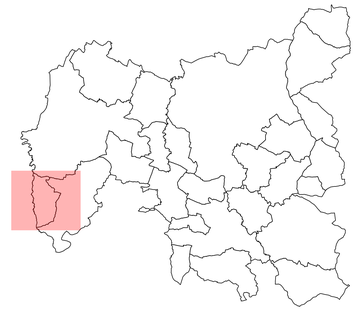
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:2 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2022



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Cazeneuve

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

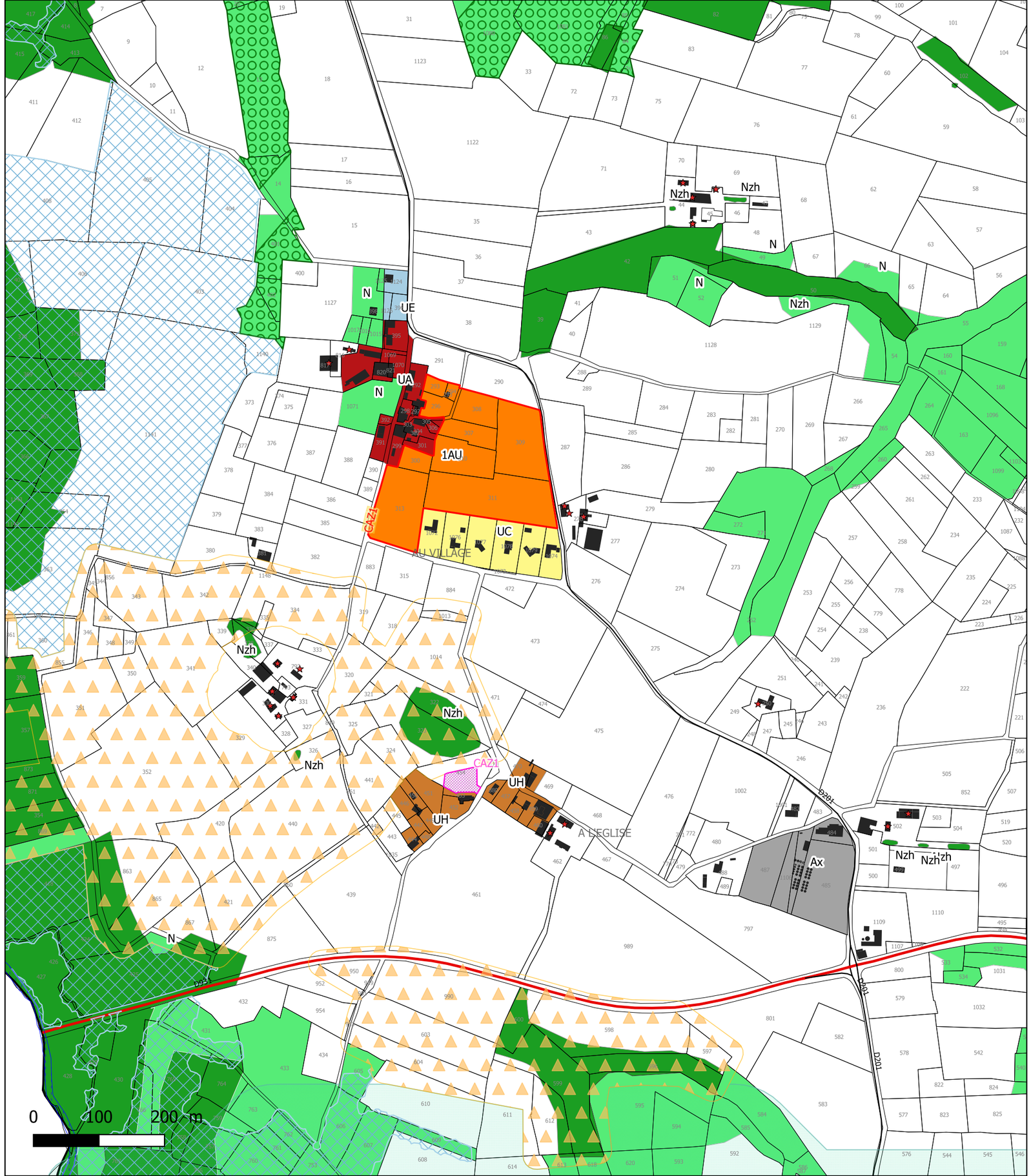
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Cazeneuve



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

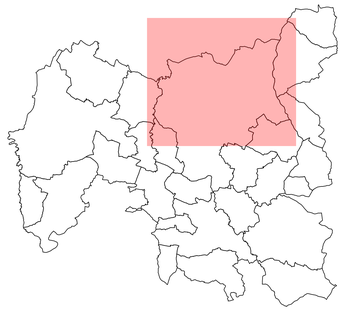
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Condom Nord

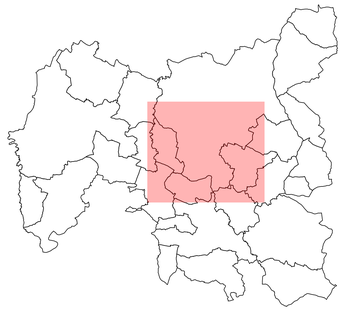
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:14 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES URBAINES

ZONES A URBANISER

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Condom Sud

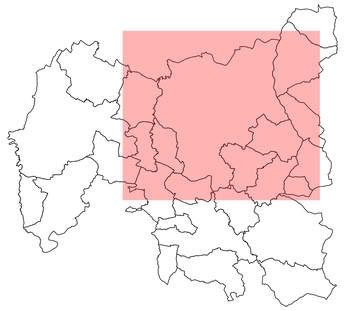
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:11 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES URBAINES

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

ZONES A URBANISER

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

AUTRES ZONES

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

STECAL

- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1000 m

la Ténarèze communauté

Condom

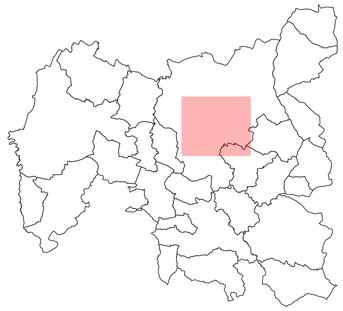
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:18 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

la Ténarèze communauté

Condom

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

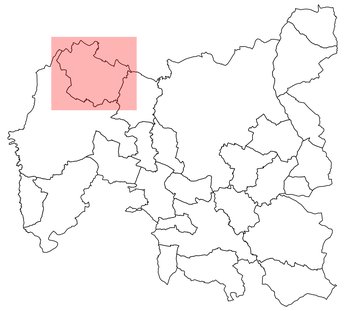
REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUiH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFiP 2022

0 500 1 000 m



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1000 m

la Ténarèze communauté

Fourcès

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

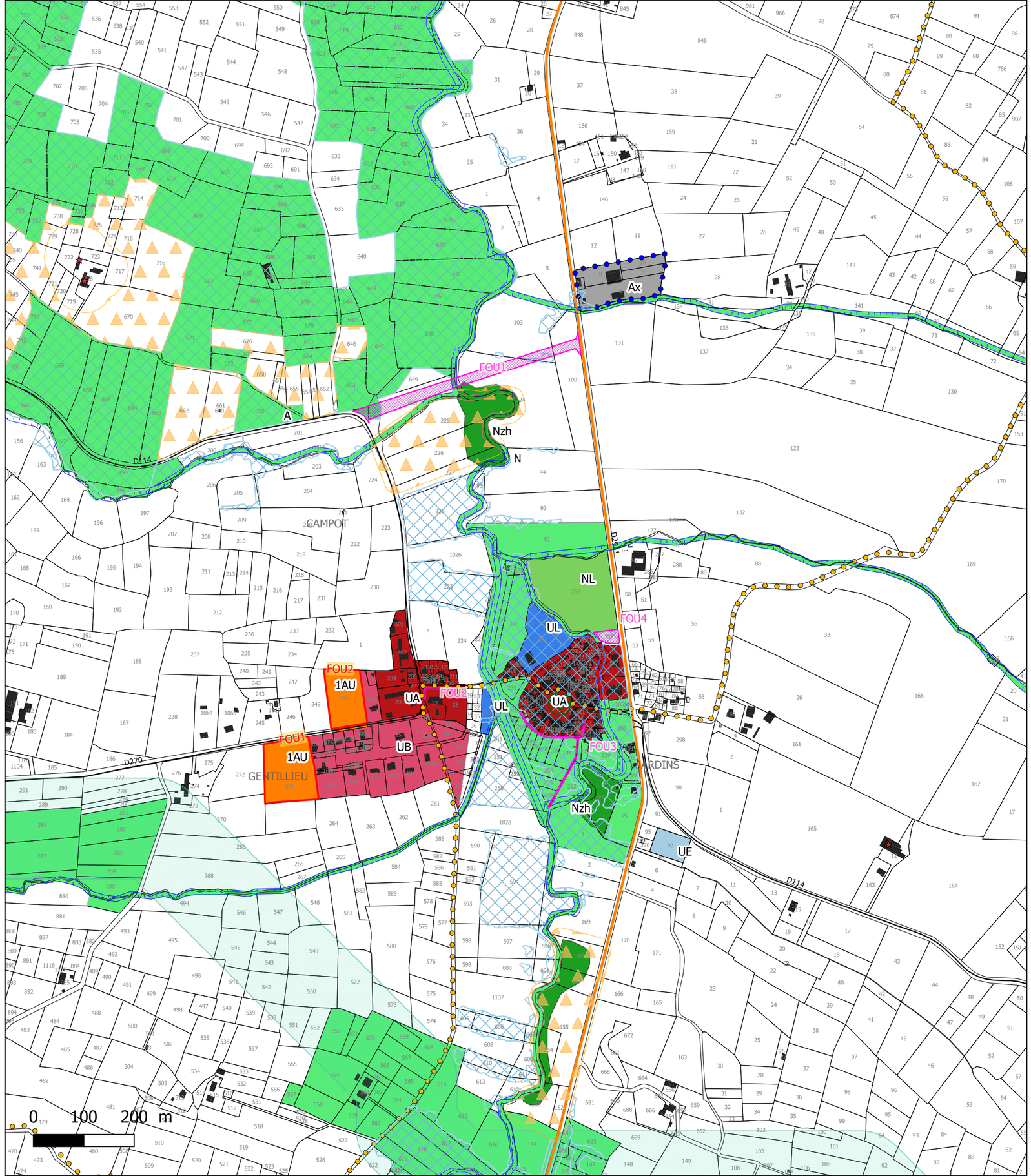
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:8000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Fourcès



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

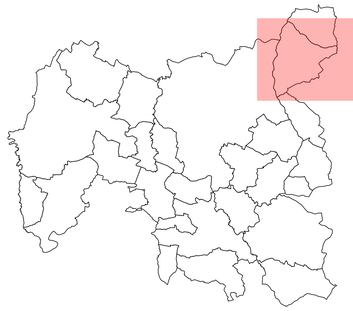
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Gazaupouy

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

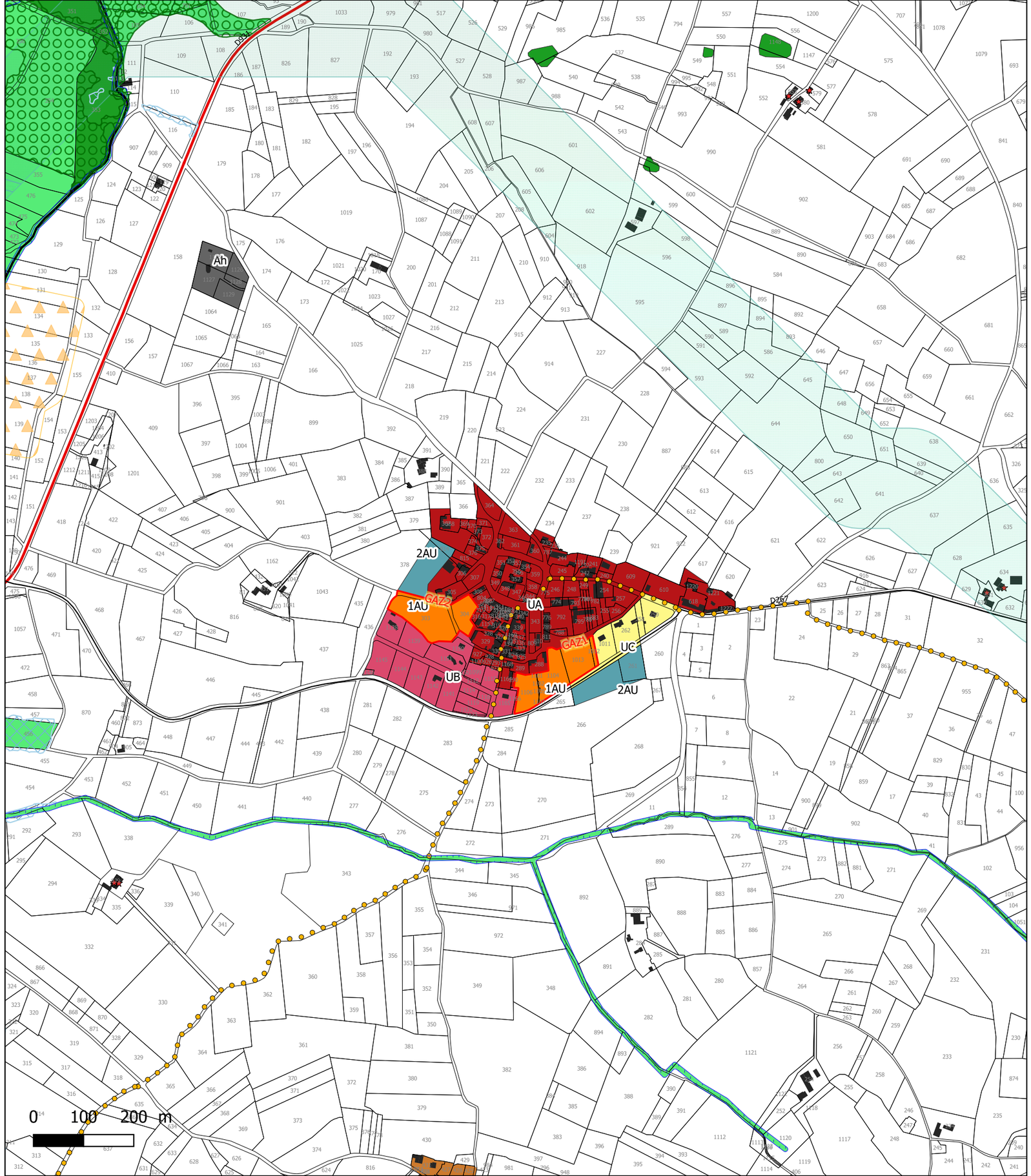
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:9 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Gazaupouy



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

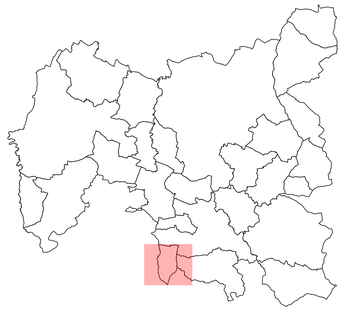
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Lagardère

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

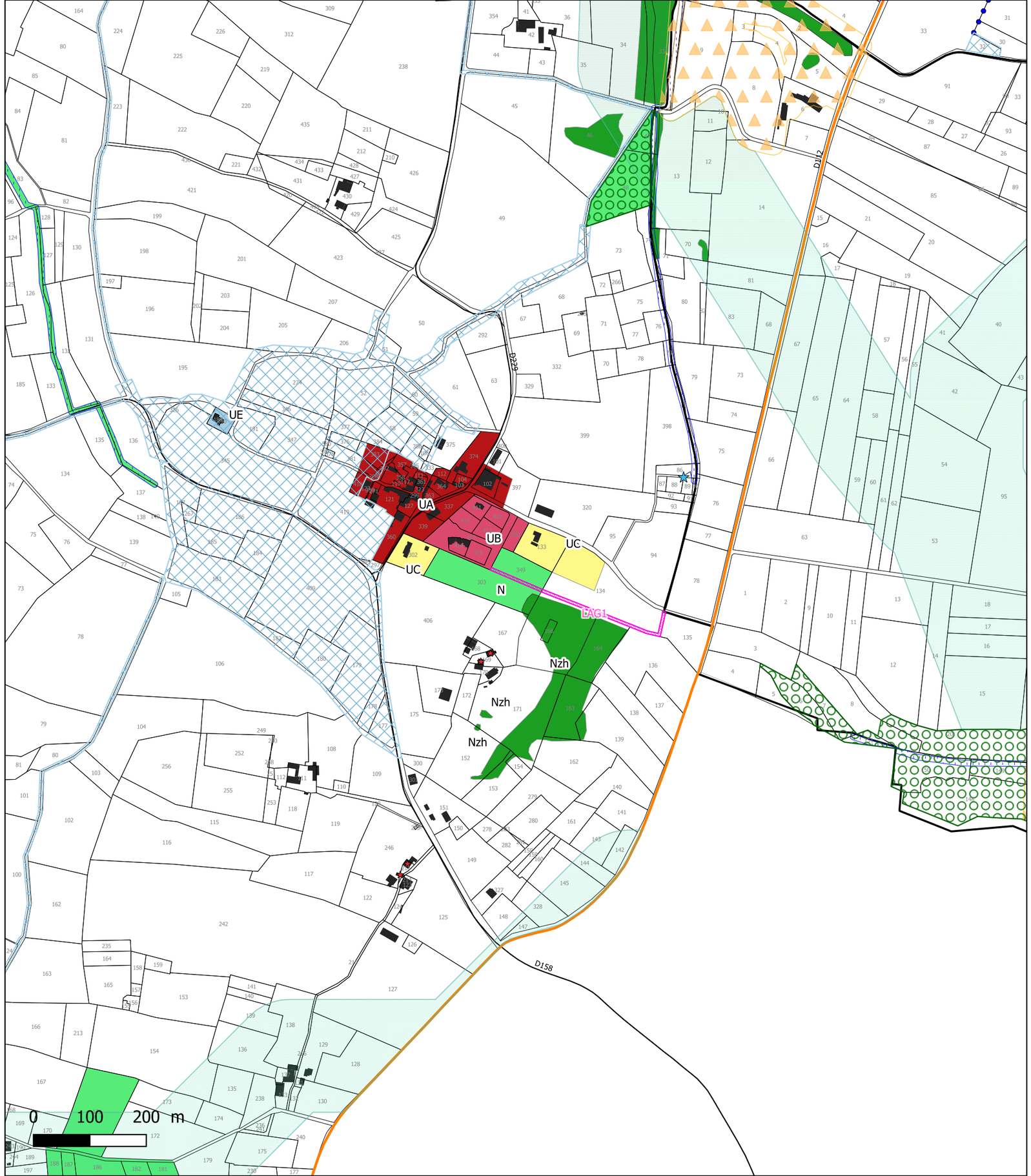
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:4 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Lagardère



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

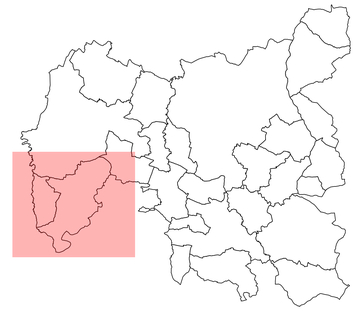
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES URBAINES

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

ZONES A URBANISER

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

AUTRES ZONES

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

STECAL

- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Lagraulet-du-Gers

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

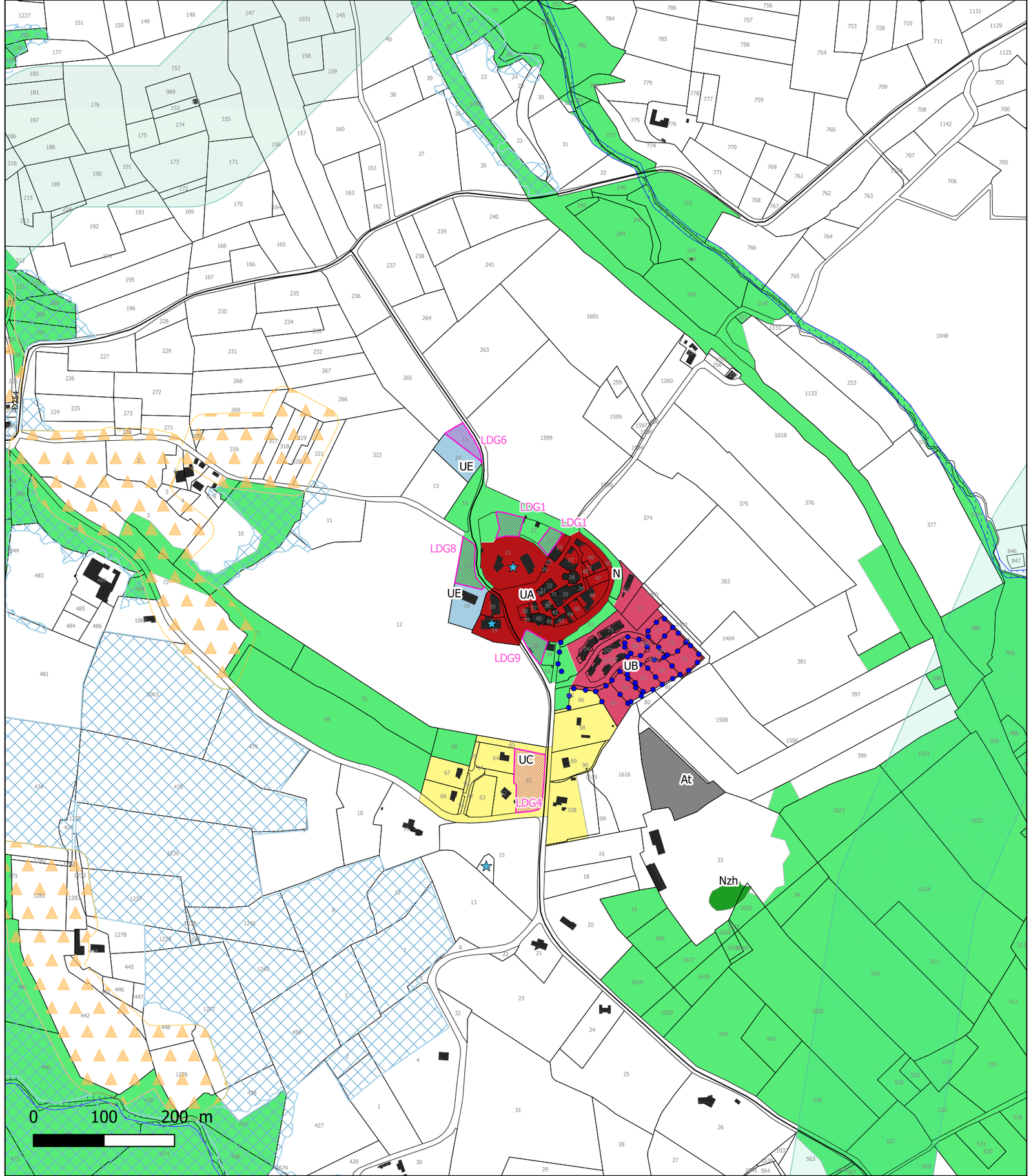
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:11 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Lagraulet-du-Gers



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

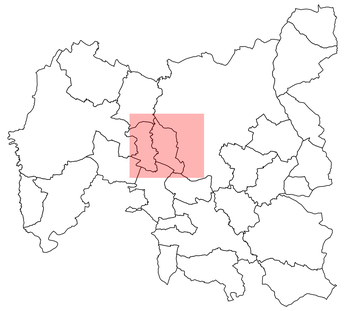
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Larressingle

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

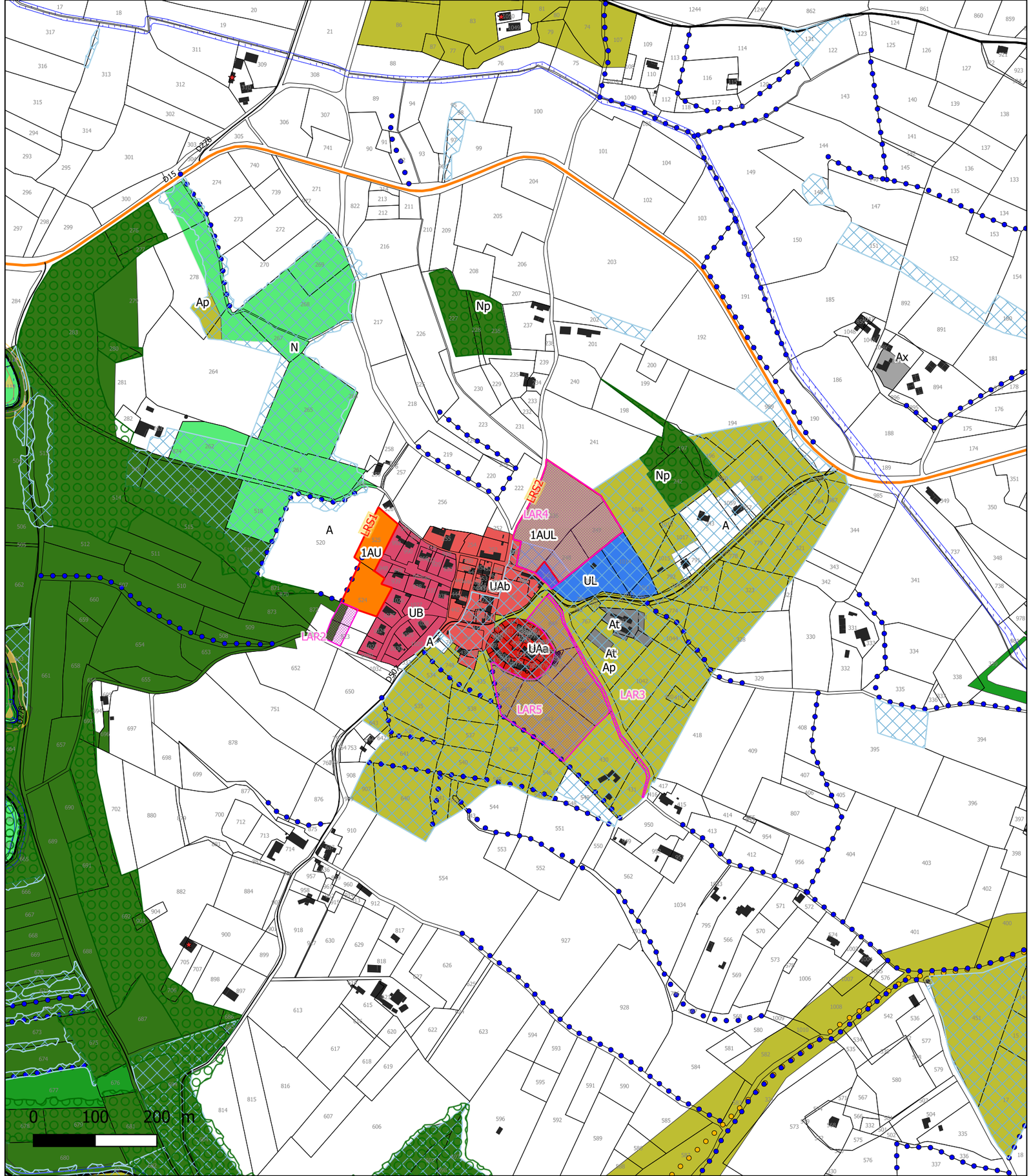
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:7 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Larressingle



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

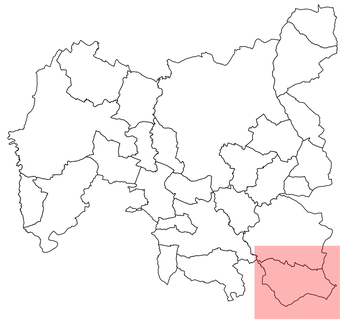
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Larroque-Saint-Sernin

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

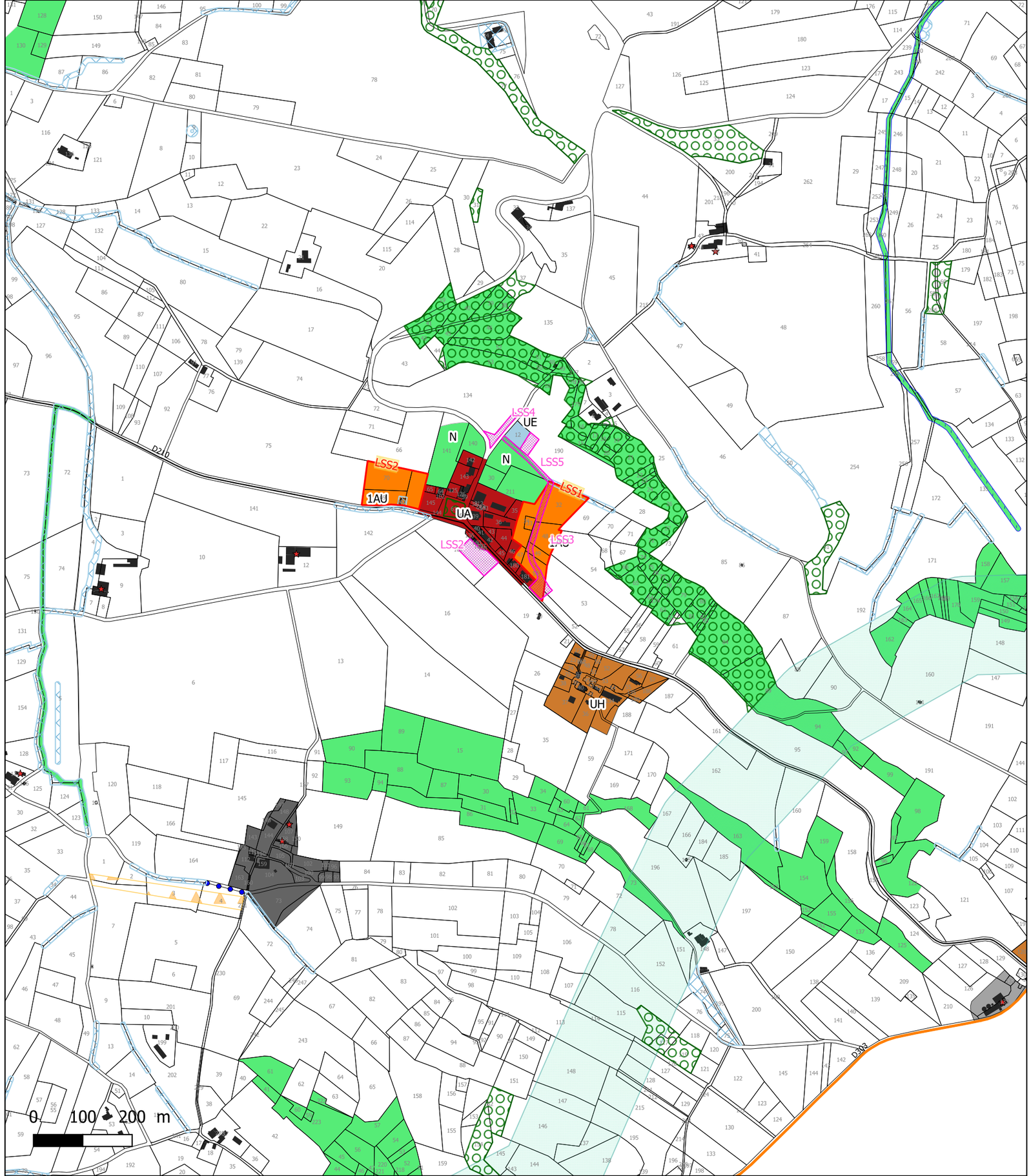
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:8 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Larroque-Saint-Sernin



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

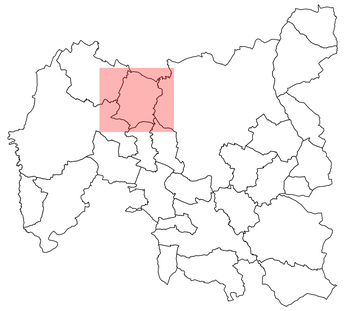
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Larroque-sur-l'Osse

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 Juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 Juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

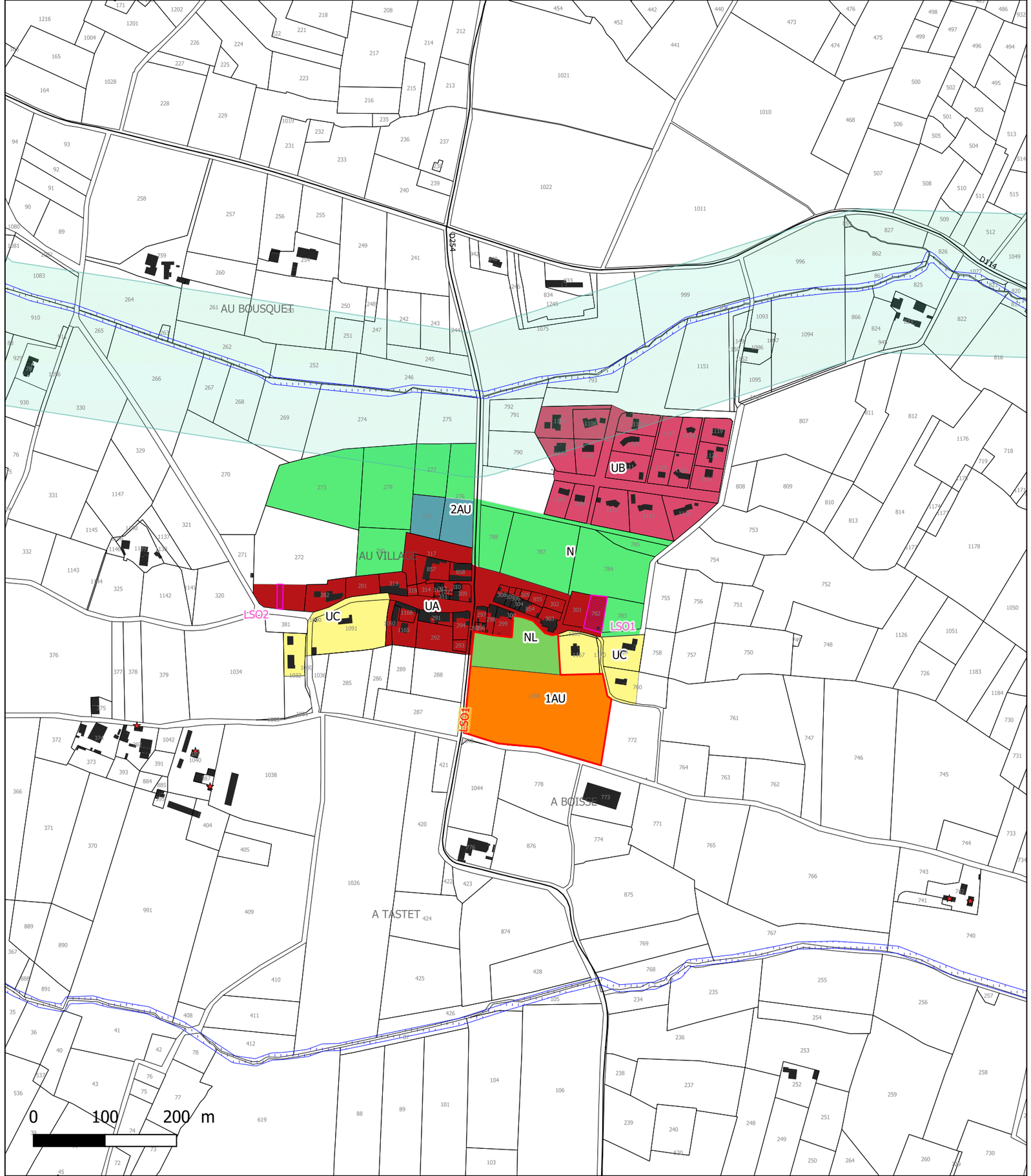
Echelle : 1:7 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Larroque-sur-l'Osse

la Ténarèze communauté



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

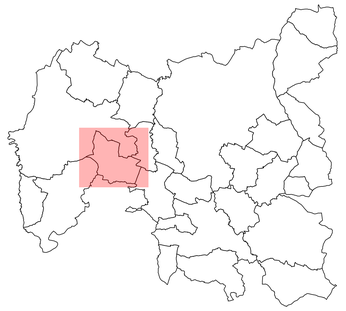
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Lauraët

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

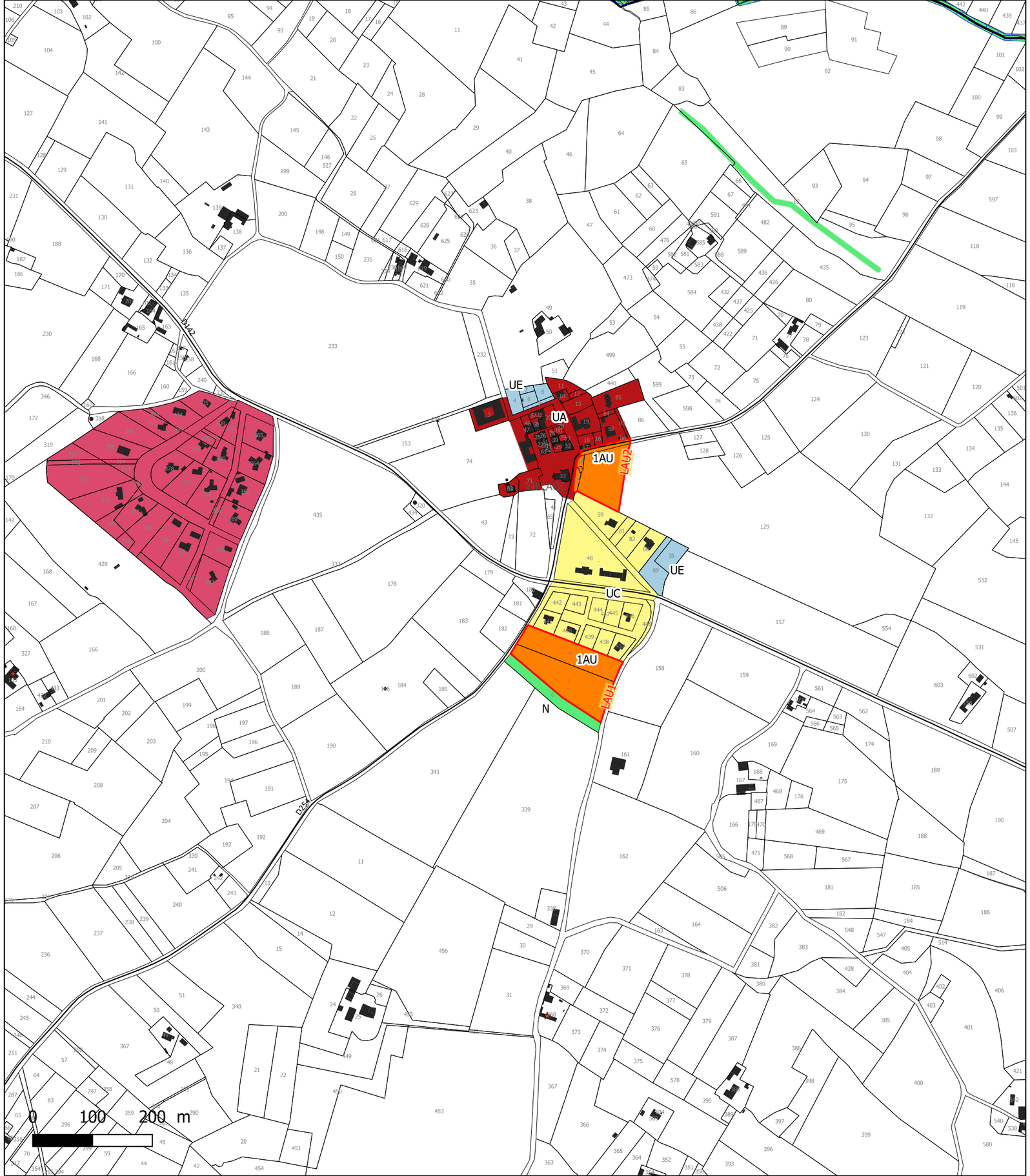
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 Juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Lauraët



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

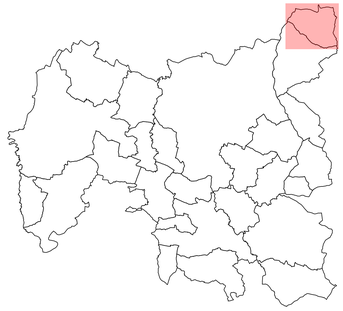
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Ligardes

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

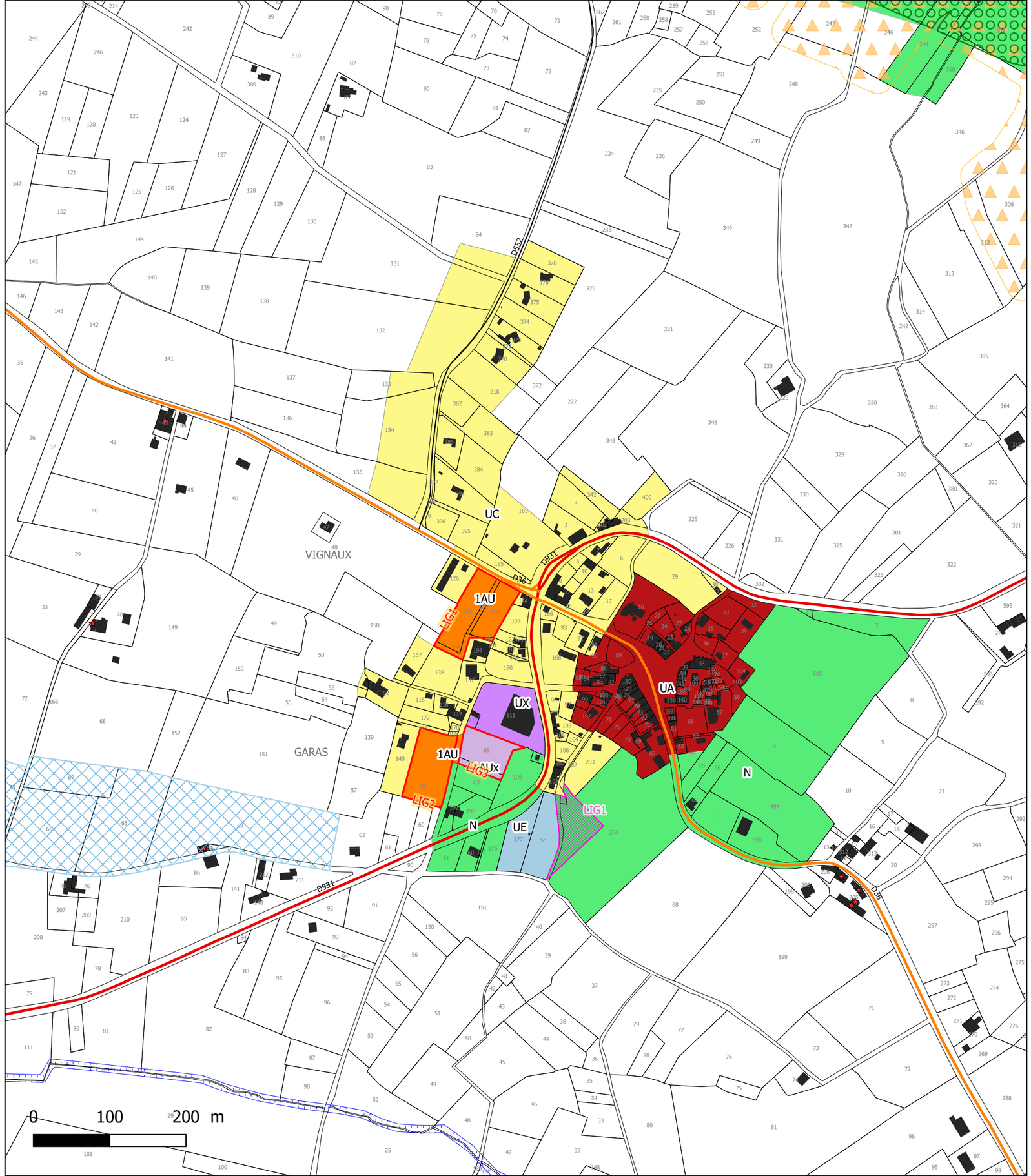
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:5 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Ligardes



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Maignaut-Tauzia

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

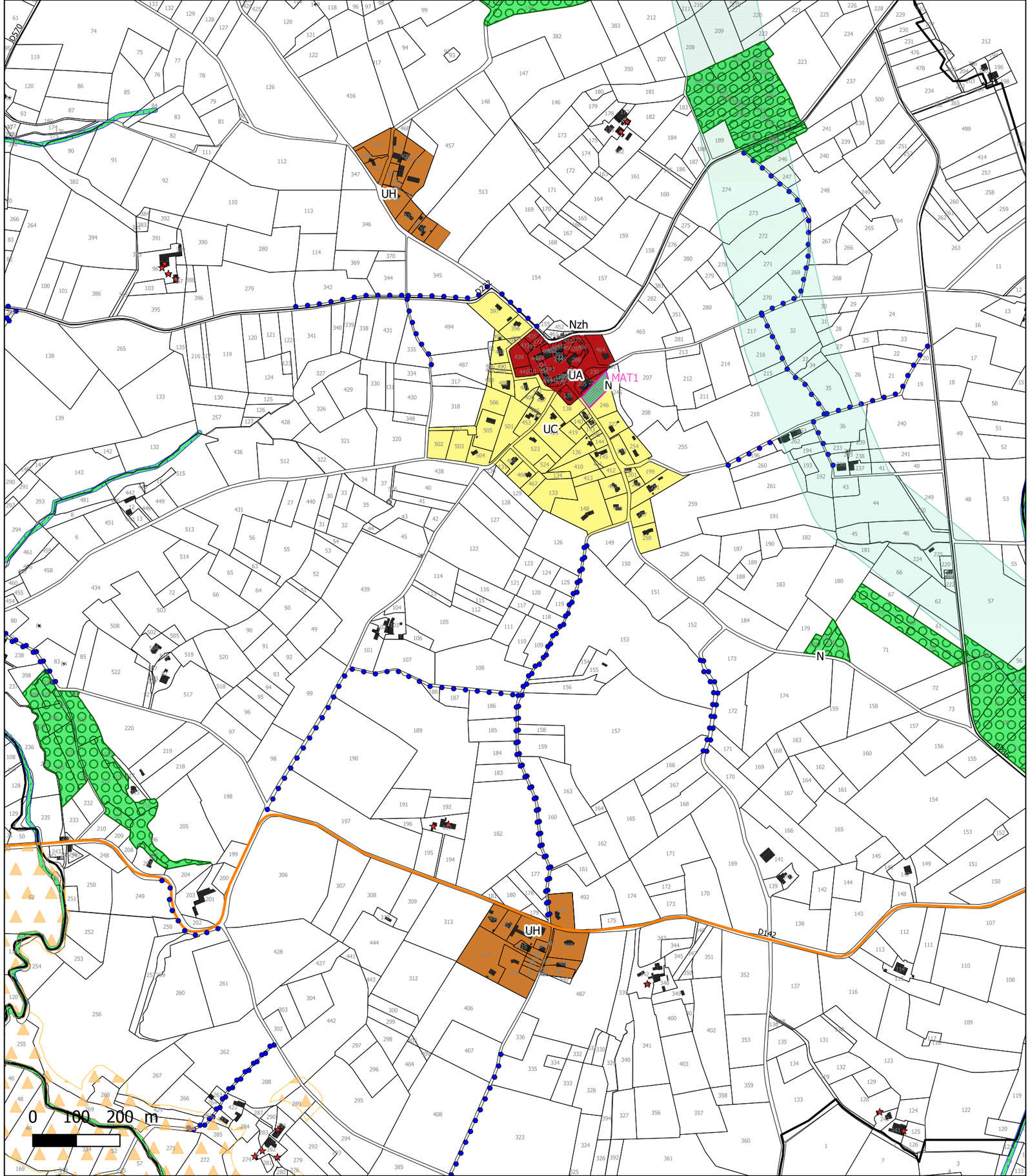
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 Juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Maignaut-Tauzia



PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme

0 100 200 m

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Mansencôme

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

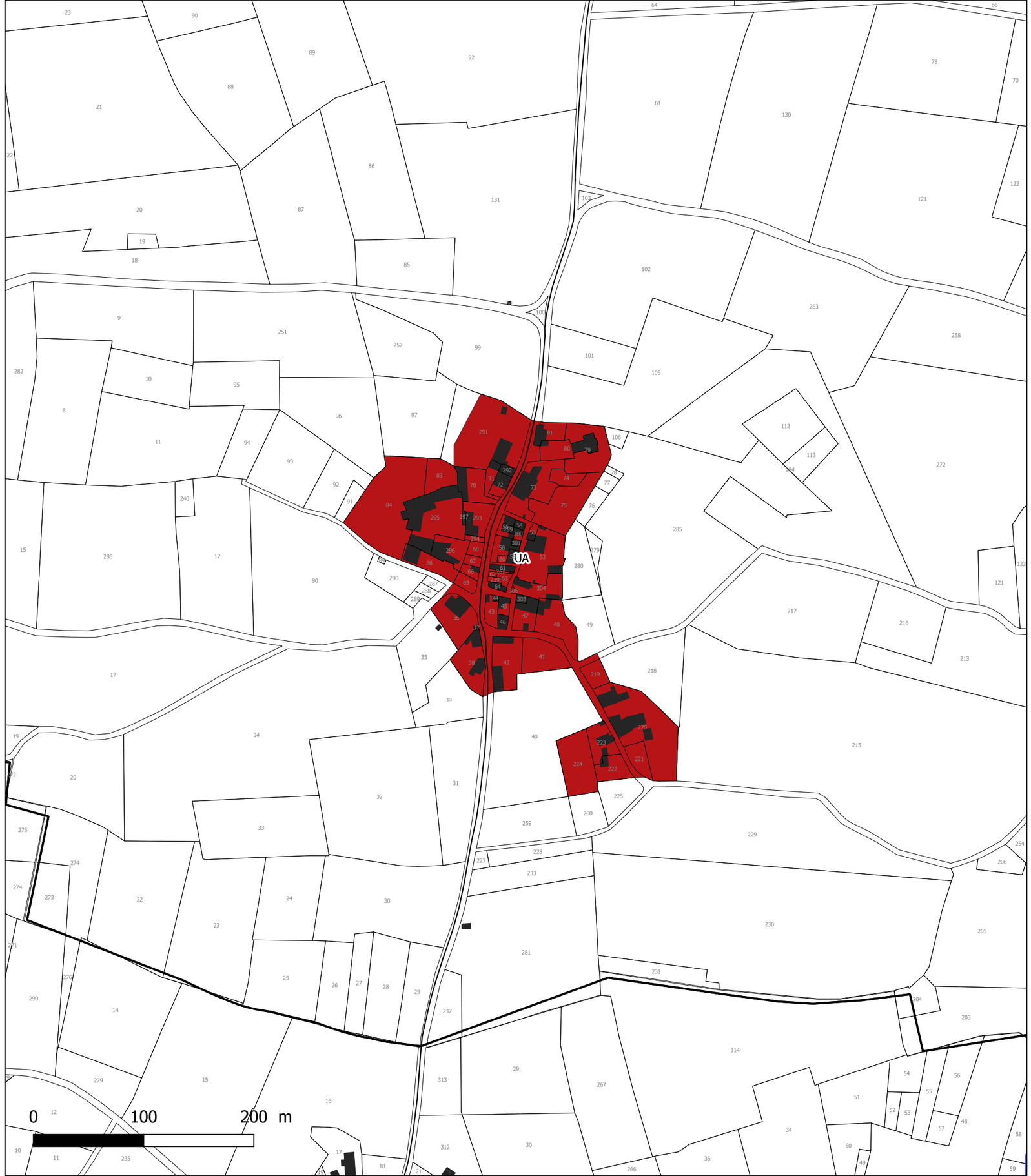
PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 Juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:4 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Mansencôme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

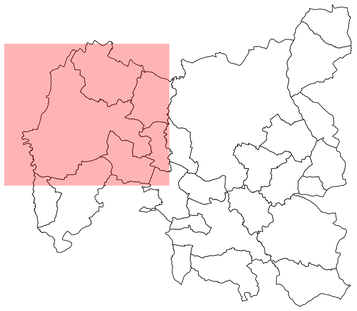
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Montréal-du-Gers

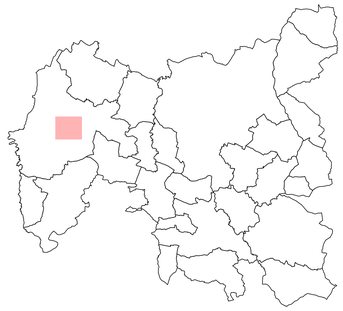
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:15 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Montréal-du-Gers

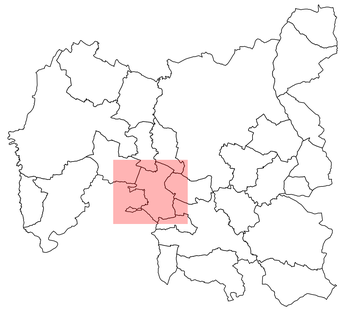
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:2 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2022



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ath- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Mouchan

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:7 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Mouchan

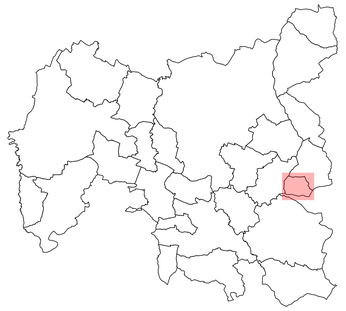
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:2 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2022



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Roquepine

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:3 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFiP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Roquepine



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

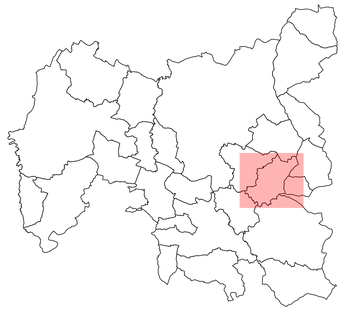
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES URBAINES

- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

ZONES A URBANISER

- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

AUTRES ZONES

- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

STECAL

- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1000 m

la Ténarèze communauté

Saint-Orens-Pouy-Petit

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

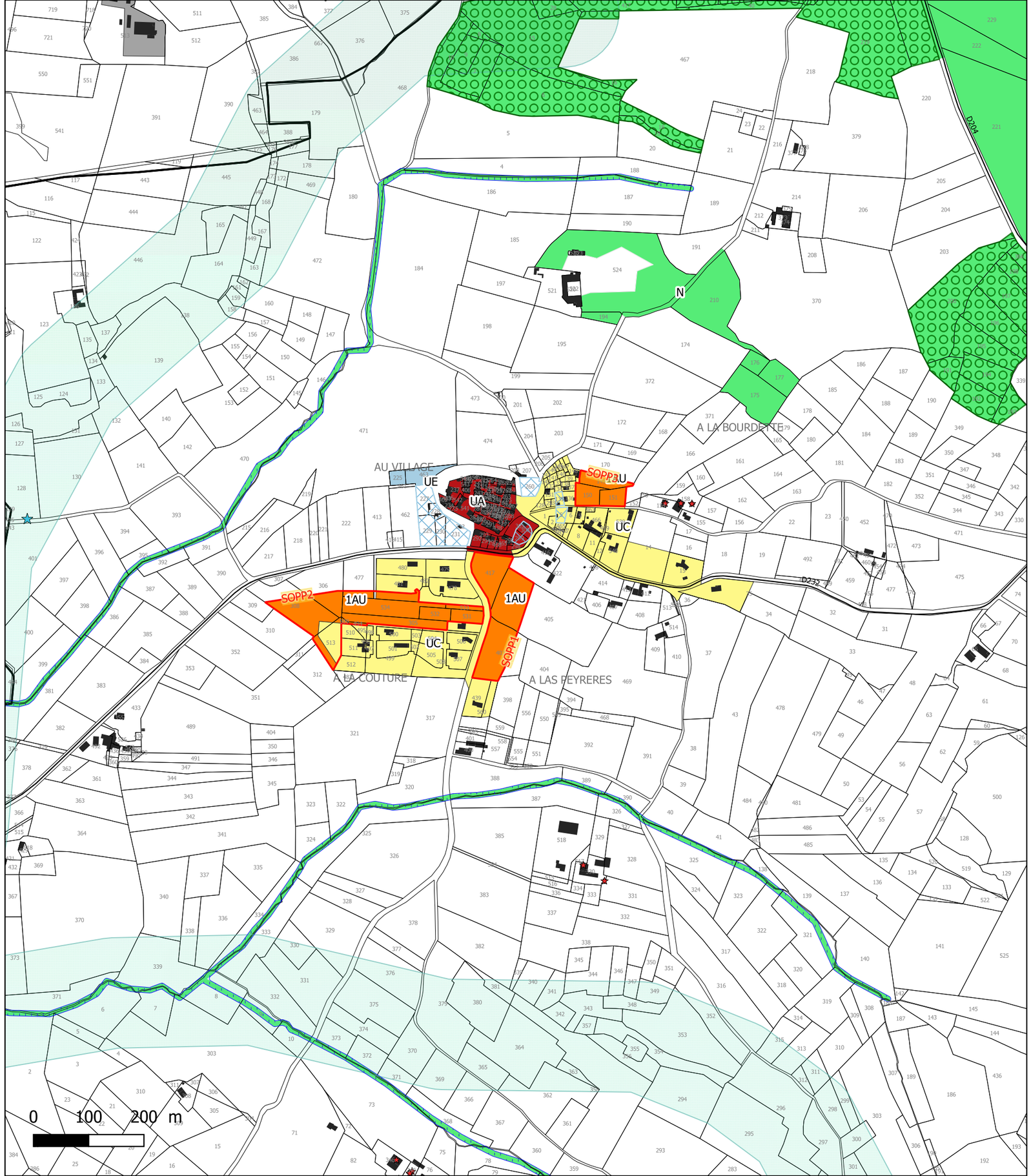
PLUiH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:6 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021

PLUi -REGLEMENT GRAPHIQUE

Saint-Orens-Pouy-Petit



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

prescriptions ponctuelles

- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

prescriptions linéaires

- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

prescriptions surfaciques

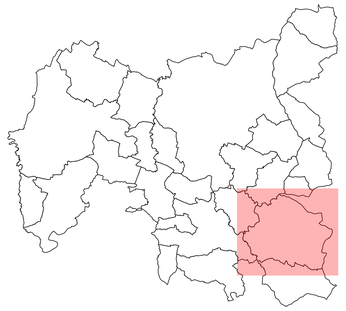
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale réseidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs
- XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Sources: DGFIP 2022
Réalisation: SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UYD- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Saint-Puy

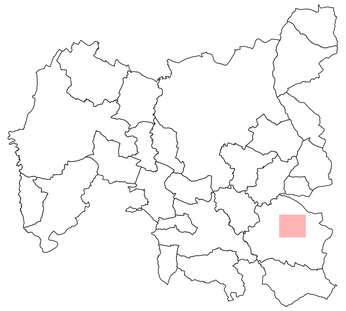
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:9 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Saint-Puy

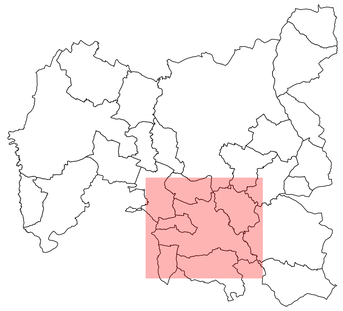
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:2 500

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2022



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baïse
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Valence-sur-Baïse

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:11 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2021



LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles
- Eléments de paysage - patrimoine bâti
- Bâtiment pouvant changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément de paysage
- Voie, chemin, sentier à préserver

Prescriptions surfaciques
- Espace boisé classé
- Elément de paysage
- Réservoir de biodiversité de milieu ouvert
- Continuités écologiques de la trame bleue
- Corridors écologiques terrestres
- Emplacement réservé
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
- Périmètre de servitude de projet
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

ZONES URBAINES
- UA- Centre-ville et centre-bourg
- UAa- Centre ville et centre-bourg historique
- UAb- Extension centre-bourg historique
- UAc- Centre-ville condom, Valence sur Baise
- UB- Extension urbaine dense
- UC- Extension urbaine diffuse
- UE- Vocation d'équipement d'intérêt collectif et service publics
- Uenr- Zone urbaine pour énergie renouvelable
- UH- Secteur de hameaux et écarts urbains
- UL- A vocation de loisirs
- UX- Vocation économique
- UXa- Vocation économique hors industrie
- UXb- Vocation économique en Centre-Ville - Centre-Bourg
- UYi- Aérodrome Condom

ZONES A URBANISER
- 1AU- Dominante résidentielle
- 1AUe- Vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- 1AUenr- Zone à urbaniser pour énergie renouvelable
- 1AUH- Dominante résidentielle (en extension d'un hameau)
- 1AUL- Vocation de loisirs
- 1AUT- Vocation touristique
- 1AUx- Vocation économique
- 1AUxa- Vocation économique artisanal et industrielle
- 2AU- Fermée à l'urbanisation
- 2AUx- Fermée à l'urbanisation à vocation économique

AUTRES ZONES
- A- Zone agricole
- N- Zone naturelle
- NC- Carrière
- NL- Zone naturelle de loisirs
- Nzh- Zone naturelle (zone humide)
- Nv- Zone naturelle aire d'accueil gens du voyage

STECAL
- Ax- STECAL à vocation principale d'activité
- Ah- STECAL à vocation principale résidentielle
- At- STECAL à vocation principale touristique et loisirs

XXX1 Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP)

Routes (par ordre d'importance)

0 500 1 000 m

la Ténarèze communauté

Valence-sur-Baïse

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLUIH approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 3 juin 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2023
Modification n°1 approuvée le 17 décembre 2025

Echelle : 1:4 000

SARL METROPOLIS, atelier d'urbanisme
32 rue Jules Michelet
33130 BEGLES
Sources: DGFIP 2022